



Nous  
comprendons  
vos besoins

Plus d'infos ?



[www.eafc-sudlux.be](http://www.eafc-sudlux.be)

Envie d'être au courant de notre actualité  
et des nouvelles formations ?



Nos autres implantations :

**ARLON**

Chemin de Weyler 2  
6700 Arlon  
063/230 240

**MUSSON**

Rue Jean Laurent 8  
6750 Musson  
063/230 240

**ATHUS**

Rue Neuve 32  
6791 Athus  
063/230 240

**VIRTON**

Avenue Bouvier 19  
6760 Virton  
063/570 476

## Contactez-nous

EAFC Sud-Luxembourg  
Chemin de Weyler 2, 6700 Arlon  
[info@eafc-sudlux.be](mailto:info@eafc-sudlux.be)  
+32 (0) 63 230 240  
[www.eafc-sudlux.be](http://www.eafc-sudlux.be)  
Lu-Ve: 9h-21h30

## Elèves à besoins spécifiques

Formation continue  
Cours du jour - Site d'Arlon  
En collaboration avec l'IFPC



# Elèves à besoins spécifiques

## TROUBLE DÉFICITAIRE DE L'ATTENTION AVEC OU SANS HYPERACTIVITÉ

Cette unité d'enseignement vise à permettre aux étudiants d'acquérir et de mobiliser des connaissances scientifiques dans le domaine du trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H) en vue d'un accompagnement personnalisé et d'une meilleure prise en compte des caractéristiques des publics visés (enfant, adolescent, adulte) en contexte scolaire.

## TROUBLES SPÉCIFIQUES DE L'APPRENTISSAGE

Cette unité d'enseignement vise à permettre aux étudiants d'acquérir et de mobiliser des connaissances scientifiques dans le domaine des troubles spécifiques de l'apprentissage (dyslexie, dysorthographe, dysphasie, dyscalculie, dyspraxie, dysgraphie) en vue d'un accompagnement personnalisé et d'une meilleure prise en compte des caractéristiques des publics visés (enfant, adolescent, adulte) en contexte scolaire.

## AMÉNAGEMENTS RAISONNABLES

Cette unité d'enseignement vise à permettre aux étudiants de découvrir les dispositifs liés aux aménagements raisonnables (AR). Les participants développeront ainsi une réflexion critique autour des dispositifs d'aménagements raisonnables en contexte scolaire en s'appuyant sur des critères législatifs pour la mise en œuvre ou non des aménagements proposés.

## Et après ?

Les participants souhaitant recevoir une attestation de réussite (reconnue par la FWB) devront réussir l'évaluation au terme de chaque module.

# Programme

3 modules « Elèves à besoins spécifiques » sont proposés en 2025-2026 et peuvent être suivis séparément.

## Trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H) : comprendre et agir comme enseignant

12 périodes - Mercredis de 13h30 à 16h  
Dates : 8-15 octobre 2025 + 5 et 12 novembre 2025

Code de formation : 100202403/53585

## Troubles spécifiques de l'apprentissage

20 périodes - Mercredis de 13h30 à 16h30  
Dates : 4-11-18-25 mars 2026 + 1 et 8 avril 2026

Code de formation : 100302407/53749

## Aménagements raisonnables

12 périodes - Mercredis de 13h30 à 16h30  
Dates : 13-20-27 mai 2026

Code de formation : 100202404/53748

Ces unités d'enseignement font partie du programme des formations en interréseaux organisées par l'IFPC.

**En collaboration avec l'IFPC : Institut interréseaux de la Formation professionnelle continue**



# Conditions d'inscription

## CONDITIONS D'ADMISSION

Afin de pouvoir s'inscrire à cette unité d'enseignement, les participants doivent :

- Être porteurs d'une attestation d'occupation d'une fonction de recrutement rémunérée comme personnel enseignant dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française.

Dans ce cas, les participants devront s'inscrire :

- D'abord via l'IFPC (<https://ifpc-fwf.be>) : vous aurez besoin d'une clé d'inscription aux formations (C.I.F.) disponible auprès de votre direction.
- Puis auprès de l'EAFIC Sud-Luxembourg.

- Si le participant n'a pas d'attestation d'occupation, il doit être porteur d'un titre pédagogique, permettant d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française.

Dans ce cas, les participants devront s'inscrire directement auprès de l'EAFIC Sud-Luxembourg

## DROIT D'INSCRIPTION

L'inscription est gratuite pour les participants inscrits auprès de l'IFPC.

Dans les autres cas, le droit d'inscription varie selon le niveau d'enseignement et le nombre total de périodes suivies. Il est payable à l'inscription de préférence par carte bancaire.

## DOCUMENTS A FOURNIR

- Une carte d'identité valide ou tout autre document d'identité valide (permis de séjour, passeport,...)
- Une copie du titre d'études permettant l'accès à la formation
- Un document attestant de l'exercice d'une fonction dans l'enseignement.